

## Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 11 septembre 2020

### Délibération CA-2020-45

#### Approuvant la subvention au comité d'action sociale et culturelle (CASC)

*Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 711-1 et L. 712-3 ;  
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 31 juillet 2020 ;  
Vu la délibération en date du 7 septembre 2018 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;*

Considérant que le comité d'action sociale et culturelle (CASC), vise à promouvoir l'action sociale, culturelles et les loisirs des personnels ;

Considérant que les actions culturelles et loisirs vise à subventionner une billetterie physique, des commandes groupées et des séjours organisés ;

Considérant que pour l'année 2020, deux séjours ont été organisés et reportés suite à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 (un weekend à Londres du samedi 17 avril 2021 au mardi 20 avril 2021 (50 personnes) montant du solde : 3 140 € et un weekend à Amsterdam du samedi 22 mai 2021 au mardi 25 mai 2021 (40 personnes) montant du solde : 7 040 €).;

Considérant que le report des séjours proposés par le CASC, a entraîné le désistement de certains agents et le remboursement des sommes avancés ;

Considérant qu'une subvention de 10 000 euros serait nécessaire pour faire face à ces dépenses, sans engendrer une augmentation des tarifs proposés aux personnels de l'UPEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 11 septembre 2020 en formation plénière, à l'unanimité des 31 membres présents ou représentés :

#### ARTICLE UNIQUE

Approuve l'attribution au comité d'action sociale et culturelle (CASC) d'une subvention de 10 000 euros.

Fait à Créteil, le 11 septembre 2020

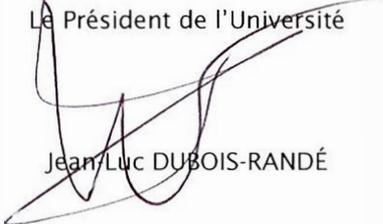
Le Vice-Président du Conseil  
d'administration

Amílcar BERNARDINO



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



*Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.*

**DEVE / Vie de campus**

**Note**

Affaire suivie par Nicolas Niscemi

Objet : CASC-Vie des personnels VDC

Destinataires : Julien Giral-Amilcar Bernardino

Tél. 01 45 17 11 49

Courriel : [nicolo.niscemi@u-pec.fr](mailto:nicolo.niscemi@u-pec.fr)

Créteil, le 7 septembre 2020

---

Le service Vie de Campus (VDC), créé par la fusion, au 1er janvier 2014 des services SECASC et Vie de l'étudiant a toujours eu un lien avec le DRH dans le suivi des actions culturelles et sociales des personnels. Plusieurs missions en direction des agents de l'UPEC sont actuellement gérées par le pôle vie des personnels à Vie de campus.

Le pôle vie des personnels a deux missions :

- Actions sociales des personnels
- Actions culturelles et loisirs des personnels

**I – Actions sociales des personnels**

Celles-ci se décomposent en plusieurs axes :

- La crèche

L'UPEC dispose de 10 berceaux à la crèche Babylou 1, 2, 3 SOLEIL.

- Prestations sociales

Le traitement des dossiers PIM et ASIA est effectué par la gestionnaire Vie des personnels

- Restauration

- Aides sociales versées au personnel

Ces aides sont délivrées par l'AS des personnels suite aux décisions prises lors des commissions sociales.

- L'Arbre de Noël

Pour l'organisation de cet événement festif pour les personnels. La gestionnaire effectue une prise de contact en juin avec le prestataire de jouets et effectue un projet soirée. L'ouverture des commandes a lieu en juillet.

- Permanence MGEN

Celle-ci est organisée une fois par mois pour les personnels de l'UPEC. Elle est gratuite.

## II - Actions culturelles et loisirs des personnels

L'association subventionne plusieurs actions culturelles et de loisirs :

### Billetterie physique :

- Billets ugc
- Ciné chèques
- Pass cinémas du palais
- Grand Rex la féerie des eaux
- Billetterie spectacle
- Disney, ...

### Ancienne plateforme PROWEBCE

#### Commandes groupées

- Parfumerie Europe
- Beauvalbox

#### Séjours organisés :

- Séjours
- Séjour ski
- Séjour linguistique nacel pour les enfants du personnel.

La situation concernant la gestion de l'association, son fonctionnement avec le service Vie de campus et le nombre restreint de membres actifs ont conduit le représentant légal à prendre une décision sur l'avenir du CASC. Pour l'année 2020, aucune subvention n'a été demandée par le CASC (les années précédentes subvention à hauteur de 42 000 €).

Après une longue réflexion l'association s'est positionnée sur son avenir en décidant de procéder à sa liquidation dans les prochains mois.

Malgré l'absence de subvention, l'association a maintenu des actions sur la trésorerie existante.

Au cours de l'année 2020, deux voyages ont été organisés et reportés suite à la crise du Covid-19 :

- Un weekend à Londres du samedi 17 avril 2021 au mardi 20 avril 2021 (50 personnes) montant du solde : 3 140 € ;
- Un weekend à Amsterdam du samedi 22 mai 2021 au mardi 25 mai 2021 (40 personnes) montant du solde : 7 040 €.

En tenant compte de la trésorerie actuelle de l'association, une subvention de 10 000 € serait nécessaire pour faire face à cette dépense. De plus, le report de ces deux voyages pourrait engendrer une augmentation des tarifs. L'association doit aussi faire face au désistement de certains agents et au remboursement des sommes avancées.

L'offre culturelle était aussi gérée via la plateforme PROWEBC dont le contrat était reconduit par tacite reconduction.

Le contrat de la plateforme PROWEBC a été dénoncé en RAR le 25/02/2020 pour une fin de contrat effective le 13 juillet. Cette décision a été prise par le Président du CASC puisqu'aucun fonds n'est disponible pour maintenir cette offre.

Afin de maintenir une qualité de service optimal aux agents, l'UPEC a décidé de souscrire à une plateforme développée par le prestataire COMITEO.

Plusieurs avantages à cela :

- Une meilleure gestion de la plateforme et des offres (billetterie culture, loisirs, voyages, ...)
- Une prise en compte de l'ensemble des agents (2 600) ;
- La possibilité d'intégrer les partenaires cristoliens (MAC, cinémas du palais, ...)
- La gestion d'une subvention sur les différentes offres proposées pour des tarifs avantageux.

Montant de la plateforme pour une licence de 24 mois : 29 880 € TTC (14 940 € annuel)